

Rapport d'activité

2024

**Union Régionale
des Masseurs Kinésithérapeutes
de La Réunion et Mayotte**



SOMMAIRE

- 3** Edito du Président
- 4** A propos de l'URPS MK OI
- 8** Environnement interprofessionnel
- 10** Éducation thérapeutique du Patient Réunion
- 12** Association Inter URPS libéraux OI
- 14** Réunion Inter URPS MK à Arras
- 16** Prix mémoires étudiants IFMK Réunion
- 18** Annuaire Kinés Réunion Mayotte
- 20** SSBE créneaux activités par les MK
- 21** Soirée santé respiratoire
- 22** Dossier Mayotte rencontres et actualité
- 26** Cyclone Chido Entraide Mayotte
- 30** Convention HAD - HAD-R
- 34** Congrès Kinés 2024
- 51** Remerciements
- 52** Nous contacter

EDITO



Veillez trouver notre RA 2024 qui comme les précédents sont pour vous tous sources d'informations mais également, tel le Petit Poucet, petits cailloux semés comme autant de traces laissées par vos élu(e)s de l' URPS Réunion - Mayotte, ouvriers sur les chantiers de nos co-constructions au service de nos patients, de la Masso-Kinésithérapie Libérale confrontée à de nombreux défis dont peu parmi nous prennent la mesure.

Ouvriers sur le chantier, et marins sur le pont, la vigie chargée de surveiller notre horizon alors que les brouillards se lèvent.

Nous serons encore aux rendez-vous, dont de la solidarité, de la confraternité, en 2025. Notre dernière ligne droite dans un monde tortueux et venteux, dont de vents mauvais pour la pérennité de nos exercices libéraux de Masseurs-Kinésithérapeutes attachés à la liberté de ce statut chèrement défendu...

Très confraternellement

Eric Wagner

Président URPS MK Réunion Mayotte

A propos de l'URPS MK OI

L'Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes de l'Océan Indien a été créée par l'Article 123 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, dite «HPST» et définie par le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

L'URPS MK OI représente les Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux, conventionnés, de deux régions et départements d'Outre-Mer, La Réunion et Mayotte.

L'association est composée de 8 Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux, élus à partir des listes de candidats proposées par les syndicats. Les élus ont un mandat pour une durée de 5 ans.

Le bureau de l'association URPS MK OI est composé du président, d'un vice-président, d'une secrétaire générale et d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'une trésorière adjointe.

Nous avons également deux représentants pour la région de Mayotte et deux représentants à la Commission de contrôle des comptes.

Particularité de l'URPS MK Océan Indien

Notre URPS MK couvre deux régions ultramarines monodépartementales
La Réunion (974) et Mayotte (976)



Nous travaillons avec deux Agences Régionales de Santé

ARS La Réunion et ARS Mayotte



Missions de l'URPS MK

L'Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux de l'Océan Indien contribue à l'organisation de l'offre de santé territoriale à La Réunion et à Mayotte. L'URPS MK :

- Participe à la mise en oeuvre du Projet Régional de Santé.
- Analyse les besoins de santé et l'offre de soins sur le territoire.
- Participe à l'organisation de l'exercice professionnel par des actions d'accompagnement et d'information, notamment sur la continuité des soins ou les nouveaux modes d'exercice.

L'URPS participe à la prévention, la veille sanitaire, la promotion de la santé et l'éducation thérapeutique :

- Elle est impliquée dans la gestion des crises sanitaires.
- Elle appuie le déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés. Elle encourage le développement professionnel continu.

Enfin, l'URPS participe à la mise en oeuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux, centres, pôles et maisons de santé dans le but d'améliorer la qualité et la coordination des soins.

Fonctionnement

Au cours de 2024, les élus de l'URPS MK de La Réunion et Mayotte se sont réunis lors de 5 réunions plénières du Conseil d'Administration et Assemblée Générale, au



cours desquelles nous discutons des orientations à prendre, fixons les objectifs à atteindre ainsi que les projets à réaliser ou à soutenir. Nous participons également tout au long de l'année à de multiples réunions de travail interprofessionnelles, en présentiel ou visio et échangeons très régulièrement par mail sur des questions diverses et la gestion des projets en cours.

Mode de financement

L'URMK perçoit la **CURPS** « Cotisation aux Unions Régionales des Professionnels de Santé », prélevée par l'URSSAF auprès des Masseurs Kinésithérapeutes exerçant à La Réunion.

SOUTIEN FINANCIER DE L'ARS MAYOTTE

En l'absence de prélèvement URSAFF à Mayotte, nous ne percevons pas la CURPS pour cette région et département.

Nous remercions sincèrement l'**ARS de Mayotte** de nous soutenir cette année, en nous accordant un financement par le Fond d'Intervention Régional pour l'année budgétaire 2024 ce qui nous permettra de mener à bien différentes actions sur ce territoire

Vos élus de La Réunion et représentants à Mayotte

Vos élus et représentants pour la 3^e mandature de l'URPS MK Réunion et Mayotte 2021 - 2026 :

Élus Membres du Bureau



Eric WAGNER
Président
MKDE Le Port



Mathieu DEMACHY
Vice-Président
MKDE Saint-Pierre



Marie Christine PARODI
Secrétaire générale
MKDE La Possession



Cédric TSHIBASU
Secrétaire adjoint
MKDE Saint-Denis



Julien LIPOVAC
Trésorier
MKDE Saint-Leu



Noelle DEMAND
Trésorière adjointe
MKDE La Possession

Élus



Amélie MAILLOT
MKDE Saint-Denis



Richard HOARAU
MKDE Saint-Denis

Autres membres de l'équipe



Emilie DUMEZ
Conseillère Juridique



Tara V. VANG
Coordinatrice
Salariée

Représentant URPS MK à Mayotte

Vos élus et représentants pour la 3^e mandature de l'URPS MK Réunion et Mayotte 2021 - 2026 :



Représentation à Mayotte

Fouad ALIANI et Mehdi FERREUX, dont les candidatures ont été soutenues par leurs confrères de Mayotte, forment le binôme de Masseurs-Kinésithérapeutes représentant l'URPS MK OI sur sur le Territoire de Mayotte. Leur représentation est confirmée par l'Agence Régionale de Santé de Mayotte.

La présence de représentants des masseurs kinésithérapeutes exerçants à Mayotte est capitale pour mieux appréhender les spécificités particulières du département, dont, le manque de soignants ou leur remplacement, la sécurité du personnel médical et des patients, l'alimentation en eau potable sur l'île...



Vos Représentants à Mayotte



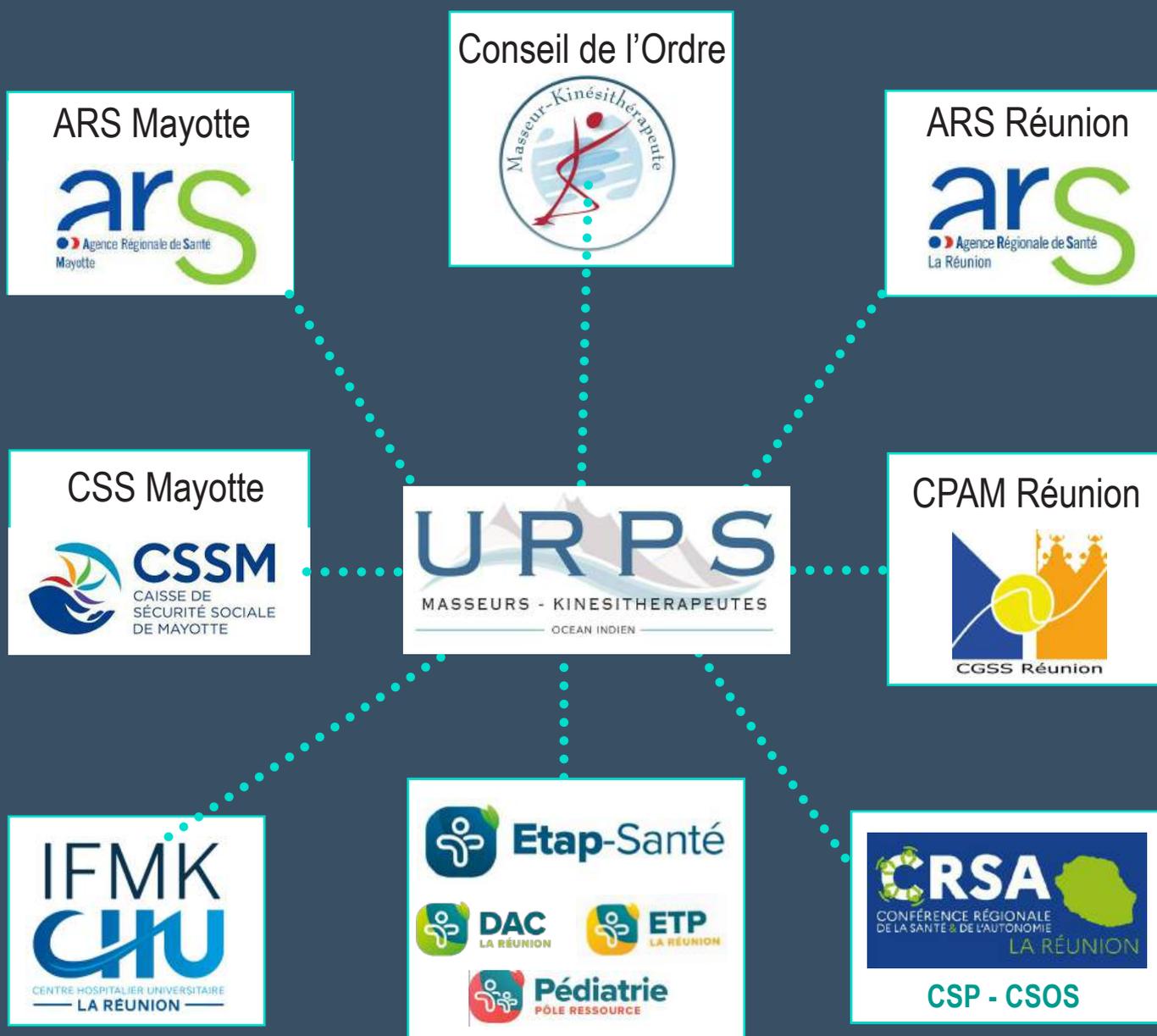
Fouad ALIANI
MK Mamoudzou 976



Mehdi FERREUX
MK Ouangani 976

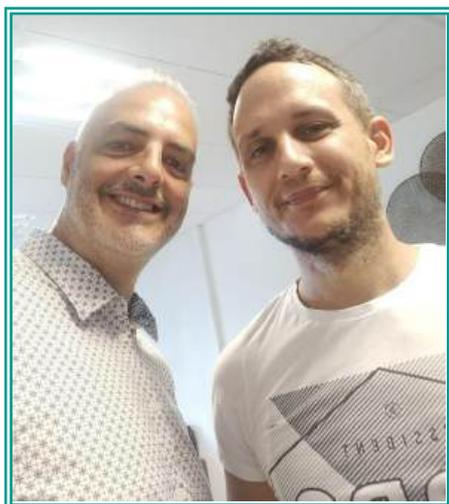
Environnement interprofessionnel

Liens institutionnels



Réunion sur l'exercice coordonné

CGSS - CPAM - URPS - CPTS



Julien LIPOVAC
et Richard HOARAU
Élus URPS MK OI

Le 23 janvier 2024, la CGSS Réunion recevait, dans ses locaux, les Unions Régionales de Professionnels de Santé pour une première réunion uniquement avec les URPS libérales, puis accueillait dans la continuité les représentants des CPTS de La Réunion.

Étaient représentées cinq des unions régionales : médecins, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens ainsi que les orthoptistes.

En chiffres : 80 % des professionnels de santé libéraux exercent à leur cabinet hors exercice coordonné. Seuls 20 % des professionnels libéraux se sont inscrits et/ou ont adhéré à la CPTS de leur secteur.

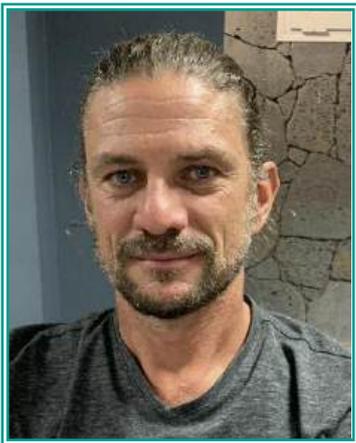


6 CPTS couvrent le territoire de La Réunion



Éducation Thérapeutique du Patient

ETP La Réunion



Mathieu DEMACHY

Masseur Kinésithérapeute
Saint Pierre

Vice-Président
URPS MK Réunion Mayotte

Référent ETP
au Conseil d'Administration
d'ETAP Santé Réunion

Après avoir été le référent de l'expérimentation du dispositif régional de sevrage tabagique LIB'SANSTABAC, l'URPSMKOI via son vice président Mathieu DEMACHY est référent de l'Éducation Thérapeutique du Patient au Conseil d'Administration d'ETAP-Santé.

L'Éducation Thérapeutique du Patient à La Réunion, c'est :

- 155 800 Réunionnais touchés par une maladie chronique
- 60 Programmes d'ETP à la Réunion
- 28 Maladies chroniques concernées par l'ETP à La Réunion

Qui peut faire de l'ETP ?

- **Les professionnels de santé :**
Les professions médicales, Les professions de la pharmacie et physique médicale, les auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, assistants dentaires...
- **Par le concours d'autres professionnels :**
APA, secrétaire, travailleur social, psychologue.
- **Les membres des associations agréées :**
Conformément à l'article L. 1114-1 et des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention ou de l'éducation pour la santé.

**Les Masseurs Kinésithérapeutes
après une formation ETP de 40 heures
y ont donc toute leur place !**

ETP La Réunion est le pôle Education Thérapeutique des Patients, il facilite le développement de l'ETP sur tout le territoire



<https://www.etp-lareunion.re/>

Les services proposés :

- Un accompagnement méthodologique pour les professionnels
- Des évènements sur toute l'île pour créer du lien entre les acteurs
- 4 programmes d'ETP régionaux (RunDIABETE, RunPREDIABETE, RunREIN, Sois bien)

Parcours adulte



<i>Pédiatrie</i>		
Sois Bien		
<i>Alimentation</i>	<i>Activité physique</i>	<i>Ecran</i>
Collective à la carte		
Spécial Parents	Spécial Ados	En Famille

Interpro professions libérales



Composition du Bureau Tip@Santé 2025



Eric WAGNER
Vice Président

URPS Masseurs Kinésithérapeutes



Anne-Laure ALBISETTI
Présidente

URPS Infirmiers



Alain DUVAL
Vice Président

CPTS Nord



Dr Christine KOWALCZYK
Trésorière

URPS Médecins libéraux
CPTS Est



Amandine LAVOGIEZ
Secrétaire Générale

URPS Orthophonistes



Dr Boubker El BEGHADADI
Trésorier adjoint

URPS Pharmaciens



Lucie ETHEVE
Secrétaire adjointe

URPS Sages femmes

Séminaire 2024



L'exercice coordonné la santé des soignants Bien être

Les Unions Régionales
des Professionnels de Santé
de la Réunion et Mayotte

Ainsi que les CPTS
de la Réunion

ont participé à ces deux jours
dédiés à la santé des soignants



Anne-Laure ALBISETTI (URPS IDE), Eric WAGNER (URPS MK), Marion Flavier (URPS Orthoptistes)

Réunion Inter URMK

Intelligence collective et convivialité

Malgré la distance, nous privilégions ce moment confraternel important, favorisant les échanges inter-régionaux sur nos pratiques, projets ou conditions d'exercice de notre profession dans un contexte de profonds changements. Nous avons cette année, répondu présents à l'invitation de l'URPS MK Hauts de France. Un très bel accueil de nos confrères du Nord que nous remercions.

Nous regrettons toutefois que le coût financier et environnemental, ne permettent pas aux URMK ultra-marines de participer à toutes les rencontres. Nous espérons toutefois, les inviter en Outre-Mer.

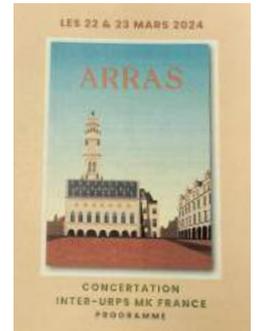


Réunion URMK 2024



Julien LIPOVAC et Marie Christine PARODI GROS

Présentation



Dispositif de soutien des professionnels de santé dans l'accompagnement au sevrage tabagique de leurs patients



Présentation par URPS MK Réunion Mayotte

URPS
UNION RÉGIONALE
PROFESSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Vice-Présidence association interpro Tip@Santé

Sujets présentés par les 13 URPS MK présentes à Arras

- **URMK ARA** : Défi kiné étudiant pour le sport - équipe mobile kiné en zone sous dotée
- **URMK BFC** : Obtention financement pour réaliser le programme ICOPE
- **URMK Bretagne** : Echanges sur l'accès direct
- **URMK VDL**: Convention HAD
- **URMK GE** : E-Meuse Santé
- **URMK HDF** : Présentation Appli étudiant de IDF et propositions de stages dans les zones sous denses pour stimuler l'implantation
- **URMK IDF** : Dossier Accès Direct et Kiné pratiques avancées
- **URMK NA** : Dépistage SAOS Kiné Pédiatrie Programme ISIDORT
- **URMK Normandie** : Projet de Congrès Sport Santé en septembre
- **URMK PACA** : Dossier Kiné sénologie (RKS)
- **URMK PDL** : Enquête Pratiques kiné
- **URMK Occitanie** : Projet Kiné écologie – étude impact carbone des MK
- **URMK OI** : Présentation « LibSanstabac » Dispositif régional de sevrage tabagique

Promo Kinés 2024 à l'IFMK Réunion

Bienvenue à nos nouveaux Confrères et Consoeurs

C'est toujours avec une joie immense que participons à la remise des diplômes des jeunes Masseurs-Kinésithérapeutes.

Une émotion pour l'ensemble éducatif de l'IFMK Réunion ainsi que pour nous, anciens masseurs-kinésithérapeutes, de féliciter et d'accueillir dans le métier cette nouvelle génération, fière de leur titre et très motivée. Nous souhaitons, à chacun, une longue et belle carrière professionnelle.



*Bravo à tous et un très grand merci
à la formidable équipe éducative de l'IFMK Réunion !*



Prix URPS MK Meilleurs Mémoires étudiants 2024

Les Prix de URPS MK Réunion Mayotte, viennent récompenser chaque année les meilleurs mémoires des étudiants de l'IFMK. Nous saluons également la Major de Promotion

Le Jury a sélectionné les meilleurs Mémoires 2024, récompensés par les Prix de l'URPS MK remis cette année, par Julien LIPOVAC, Trésorier de L'Union Régionale des Masseurs Kinésithérapeutes.

Félicitations aux Lauréates et Lauréats



Bertrand FRUTEAU DE LACLOS
1^{er} Prix « Meilleur mémoire 2024 »

Vers un maintien durable de l'Activité Physique

Etude qualitative portant sur l'identification du processus et des techniques mises en place par les masseurs kinésithérapeutes réunionnais pour favoriser le maintien de l'activité physique chez le patient atteint de maladie chronique.

Des solutions existantes, mais une récurrence persistante

Identification des obstacles aux mesures préventives probantes des lésions aux ischio-jambiers par méthode Delphi argumentaire

Hugo PASSINAY
2^e Prix meilleur mémoire 2024



Alice QUILLARD
3^e Prix Meilleur Mémoire étudiant 2024

Qui suis-je ?

L'identification des marqueurs contributifs à la construction de l'identité professionnelle spécifiques aux masseurs-kinésithérapeutes explorés à travers la méthode qualitative.

Comment les masseurs -kinésithérapeutes vogueront-ils dans l'océan de demain ?

De nouvelles perspectives d'avenir. Étude prospective du métier de masseur-kinésithérapeute.

Maeva LAGASSE
Prix de l'innovation pour la thématique et la méthodologie du mémoire



Marie Lindsay SANDANCE
Major de Promotion 2024

Annuaire Kinés Réunion Mayotte

www.annuaire-kines.fr



- Annuaire synchronisé ANS
- Recherche multi-critères
- Accessible PS et patients

Très investie dans ce projet, l'Union Régionale ultramarine des Masseurs Kinésithérapeutes de La Réunion et Mayotte s'est donnée les moyens techniques et financiers pour mener à bien ce projet important.

Objectifs :

Répondre à une problématique régulièrement soulevée par les masseurs-kinésithérapeutes et autres professionnels de santé, évoquant les difficultés rencontrées pour trouver un thérapeute, avec des champs de compétences ou des équipements spécifiques, et exerçant à proximité du domicile de leurs patients.

En offrant une recherche géolocalisée et multicritères, l'annuaire Kinés Réunion Mayotte facilite la coordination du parcours santé de chaque patient.

Faciliter également la recherche des patients, dans le cadre du libre du choix de leur thérapeute, en vertu de l'article R. 4321-57 du Code de la Santé publique, repris dans l'article R. 4321-135 du Code de déontologie des Masseurs-Kinésithérapeutes.

*Beta testeur Api FHIR en partenariat avec l'ANS
Annuaire Santé en libre accès*



Julien LIPOVAC
Masseur
Kinésithérapeute
Saint-Leu

« Depuis de nombreuses années, l'URPS Kinés s'engage à valoriser la profession de masseur-kinésithérapeute en développant un annuaire dédié.

Cet outil met en avant la diversité de nos prises en charge, nos spécialités et nos orientations professionnelles.

Accessible aux patients, médecins, établissements et professionnels de santé, il facilite la mise en relation pour répondre efficacement aux besoins de chacun. »



Contact

Bienvenue sur l'annuaire des masseurs kinésithérapeutes de la Réunion et Mayotte

L'annuaire Kinés est mis à votre disposition par l'Union Régionale des Masseurs Kinésithérapeutes de La Réunion et Mayotte représentant 1954 MK libéraux pour la région La Réunion et 56 MK pour la région de Mayotte
(Chiffres 2022 publiés par le CNOMK le 7 janvier 2023)

L'annuaire est gratuit et accessible par tous, professionnels de santé et patients.
Notre annuaire offre différents critères de recherche afin de faciliter le parcours santé des patients.

Annuaire Kinés Réunion 974

Continuer

Annuaire Kinés Mayotte 976

Continuer

[Nous contacter](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Mentions légales](#)

Union Régionale des Masseurs kinésithérapeutes de La Réunion et Mayotte

2023 MK Annuaire kinés - URPS MK OI

Sport Santé Bien-être - SSBE 974

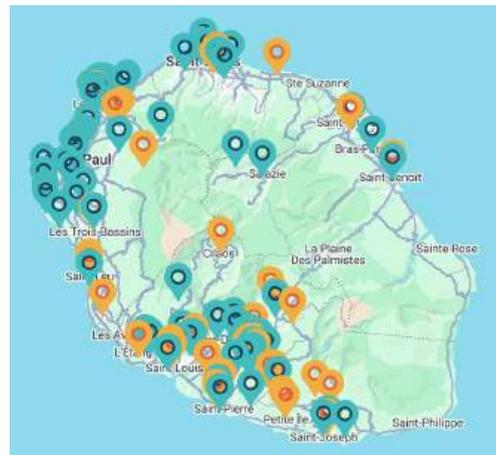
Activités physiques adaptées et Sport sur ordonnance

En notre qualité de **Masseur-Kinésithérapeute**, nous disposons des qualifications pour exercer en tant qu'**Éducateur sportif**.

Il nous suffit alors de demander notre **Carte d'Éducateur sportif** comme indiqué ci-dessous dans l'encadré.

Dès réception de notre Carte nous pouvons proposer nos créneaux d'**Activités Physiques Adaptées** et/ou **Sport sur ordonnance** sur le

site **SSBE.re** afin que ceux-ci soient labellisés et apparaissent sur la carte interactive régionale.



Rappel de l'URPS MK à tous les Masseurs-Kinésithérapeutes

Demandez votre Carte d'Éducateur Sportif



Dans son avis du 24 mars 2016, le Conseil National de l'Ordre précisait que tous les Masseurs-Kinésithérapeutes peuvent exercer la fonction d'**Éducateur sportif** ou d'**Éducateur sportif en activités physiques et sportives adaptées** et utiliser ce titre *sur leur plaque et leurs documents*, après avoir obtenu une **Carte Professionnelle d'éducateur sportif**.

Depuis 2017, notre URPS en fait la promotion sur son site internet afin d'inciter nos confrères à en faire la demande.

Il nous faut, en très grand nombre, l'obtenir !

Cliquez sur le lien suivant

Conditions et modalités d'obtention de la Carte d'Éducateur Sportif

<https://urmkoj.fr>

Soirée débat santé Respiratoire

P2R-FORMATION



INVITATION



Focus sur la kinésithérapie respiratoire

Mercredi 27 novembre 2024

Hugues Gauchez & Alain Tayabaly
référents en masso-kinésithérapie
respiratoire France

vous invitent à une soirée débat
à partir de 19h00.







Programme

18h45 : Accueil

19h00 : Intervention "Intérêt de la Masso-kinésithérapie dans la rééducation respiratoire"

19h30 : Débat

20h00 : Cocktail dinatoire

Lieu

Hôtel Le Récif

Merci de confirmer votre présence au [06 92 23 72 61](tel:0692237261) ou à l'adresse email suivante : j.lipovac@urmkoï.fr



Julien LIPOVAC
Masseur Kinésithérapeute
Saint Leu
Président RESPIRUN

La soirée santé respiratoire a été organisée par Hugues GAUCHEZ, le référent national et international du drainage autogène, et Alain TAYABALY, masseur-kinésithérapeute réunionnais travaillant à Marseille, Expert en masso kinésithérapie respiratoire. Nous l'avons rencontré en 2020, à la Réunion lors de la formation « *Rééducation du covid long* ».

Forts de la présence de ces deux acteurs à La Réunion, des masseurs kinésithérapeutes hospitaliers et libéraux ont débattu sur l'intérêt de la réhabilitation en libéral et l'importance de la communication avec les médecins généralistes et pneumologues.

Le point central du débat étant la prise en charge optimale des patients atteints de maladies respiratoires pour les aider à gagner en autonomie.

Dossier Mayotte

KARIBOU - BIENVENUE



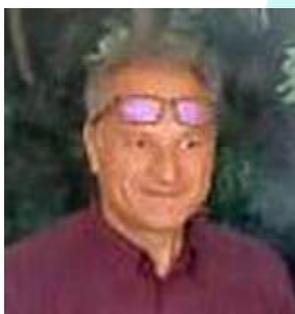
Crédit Photo ©Mayotte Hebdo





Rencontres à Mamoudzou

Début mai 2024, notre Président, Eric WAGNER, est parti à la rencontre des acteurs de Santé de Mayotte dans la perspective de continuer à tenter de trouver, ensemble, des idées et des ressources pour pallier aux déficits récurrents de Mayotte dans le contexte tendu que nous savons.



ARS Mayotte

- ◀ **M. BOUTIE Patrick**
Directeur de la DOSA
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
- **Mme SAID HALIDI Karima**
Chargée de Formation des PS



CSSM

- ◀ **M. KELDI Abdoul Hamidi**
Directeur adjoint de la CSSM
Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte



- M. BACAR Daniel** ▶
Responsable vie conventionnelle



CHM

- ◀ **Dr BAMOUDOU Nassim**
Chef de service Rééducation



Actualités santé Mayotte 2024

Février 2024

L'année 2024 marque l'arrivée de la **C2S Complémentaire santé solidaire**, connue anciennement à Mayotte sous le nom de CMU-C ou ACS.



CSSM Une volonté d'agir pour Mayotte
CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE DE MAYOTTE

La Complémentaire Santé Solidaire est à Mayotte !

IVO DÉ YI 100% PRISE EN CHARGE SOIFI !

Ne payez pas vos frais médicaux*

- Chez le médecin** et chez tous les professionnels de santé qui n'appliquent pas de dépassement d'honoraires.
- Chez l'infirmier(e)**
- En pharmacie**
- ...Ni la plupart des lunettes, prothèses dentaires et auditives.**

+ de 139 000 personnes y ont droit, et vous ?

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rendez-vous sur votre compte amel.fr et allez sur le simulateur de droits complémentaire santé solidaire.

L'attribution de la Complémentaire santé solidaire est automatique pour les bénéficiaires du mutuum 773 100% (Exonération du Ticket Modérateur), de l'ASPA et du RSA.



Juin 2024

Nomination du **Dr Sergio Albarello** en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte

Dr Sergio Albarello



Convention ARS Mayotte - URPS MK

Objectifs de notre convention :

- ▶ Renforcer l'attractivité de la profession de Masseur-Kinésithérapeute à Mayotte
- ▶ Promouvoir l'accès aux soins pour la population mahoraise

Le projet vise à rendre la profession de masseur-kinésithérapeute plus attractive à Mayotte en améliorant les conditions de travail et en facilitant l'accès aux soins pour les habitants. Il s'articule autour des principaux axes suivants :

- Annuaire des spécificités et équipements
- Coordination et supports (communication, téléconsultation)
- Promotion de la profession auprès des étudiants mahorais
- Incitation à la mobilisation des Masseurs Kinésithérapeutes les plus disponibles et mesures incitatives et sécuritaires
- Force de proposition pour venir en appui des soignants de Mayotte en cas d'urgence
- Déploiement d'une téléassistance entre La Réunion et Mayotte



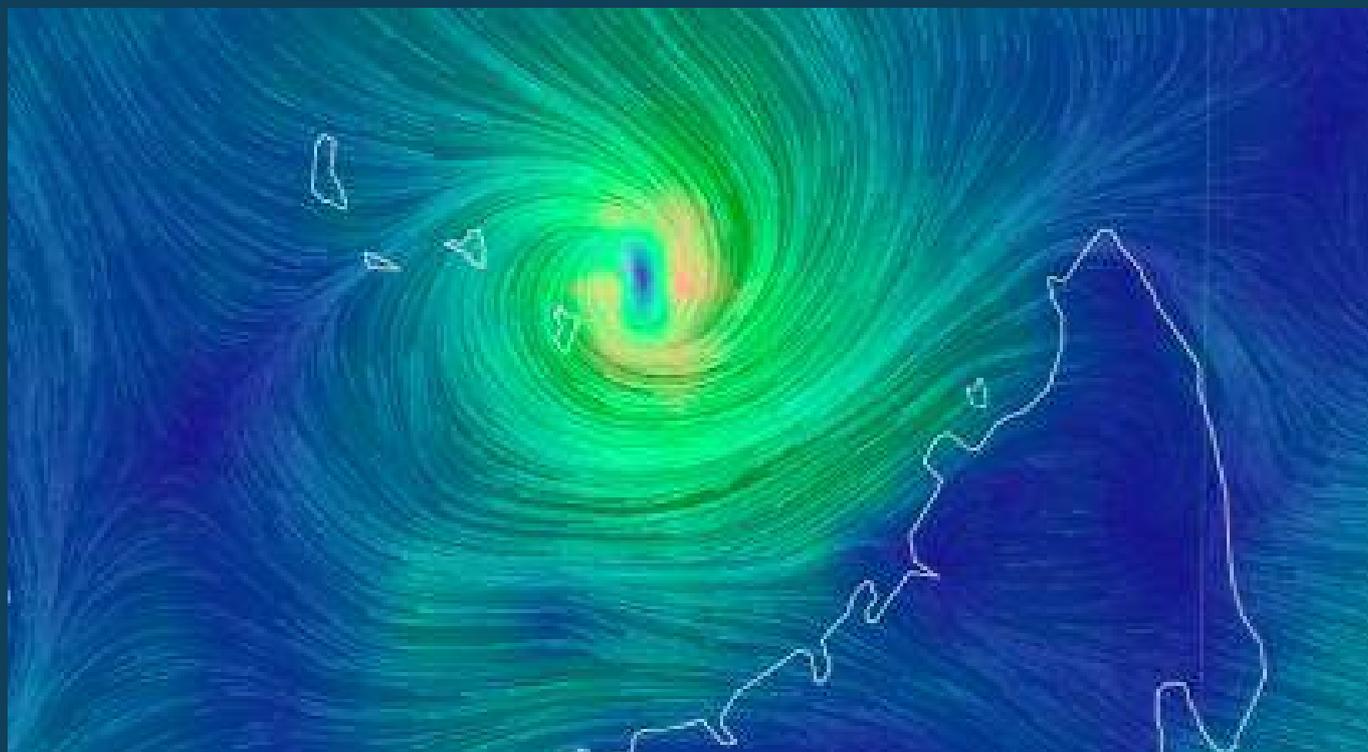
Septembre 2024

3^e édition du **Colloque Mayotte en Santé**

Le colloque MES est un événement annuel qui traite de sujets essentiels tels que les addictions, les maladies et la santé sexuelle.

Découvrir les [vidéos complètes](#) des séances plénières. Retrouvez toutes les présentations, interventions et échanges du colloque.





Cyclone CHIDO - 14 décembre 2024

L'île de Mayotte est frappée de plein fouet par le cyclone Chido, balayant l'île du Nord Est au Sud-Ouest avec des vents dévastateurs et pluies torrentielles, ne laissant derrière lui que désolation



Communiqué de soutien Inter URPS MK

Co-signé par l'ensemble des URPS MK nationales

Le samedi 14 décembre 2024, l'île Mayotte a été frappée par le cyclone Chido, le plus puissant à toucher l'île après un siècle avec des vents dépassant les 200 km/h.

Cette catastrophe a laissé derrière elle des scènes de désolation : habitations détruites, infrastructures ravagées et un bilan humain encore incertain. Les autorités craignent que le nombre de victimes puisse atteindre plusieurs centaines voire milliers de victimes.

Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles, ainsi qu'à l'ensemble des habitants de Mayotte confrontés à une épreuve tragique.

Dans un contexte déjà marqué par de profondes difficultés économiques, sociales et sanitaires, cette catastrophe renforce l'urgence de mesures d'envergure pour accompagner durablement la reconstruction de l'île et répondre aux besoins immédiats de la population.

Nous souhaitons également exprimer notre soutien aux masseurs kinésithérapeutes de l'île dont l'engagement auprès des patients reste indispensable dans ce contexte d'urgence.

Plusieurs appels aux dons ont été lancés pour soutenir les victimes et aider les personnes dans le besoin : Vous pouvez contribuer via la [Fondation de France](#), le [Secours populaire](#) ou encore la [Délégation territoriale de Mayotte de la Croix Rouge](#), en faisant un don pour soutenir directement les actions sur le terrain.



Mobilisation pour Mayotte

Chères consoeurs, chers confères

Plus que d'autres, nous sommes sensibles à la situation critique de Mayotte suite au passage dévastateur du cyclone Chido sur l'île au Parfum. Comme vous, nous sommes inquiets par les conditions sanitaires, le manque de soignants,

Ensemble... Mobilisons nous

Pour une mobilisation efficace, respectons le plan d'urgence des institutions régionales, ARS Réunion, ARS Mayotte ainsi que des deux Préfectures et Régions.

L'URPS MK Réunion Mayotte soutient les Professionnels de santé de nos deux régions de l'océan Indien. Plus que jamais, soyons solidaires et agissons en inter-pros pour soigner et soutenir la population mahoraise.

Merci à tous de relayer ce communiqué

Points de situation importants :

Nourriture et Eau :

L'urgence absolue est l'approvisionnement en nourriture et en eau potable.

Logement et Accueil :

Les habitats et structures sont gravement endommagés, ne permettant pas à ce stade l'accueil de volontaires.

Hôpitaux Périphériques :

Certains hôpitaux, comme celui de Petite Terre, fonctionnent grâce aux ressources envoyées depuis La Réunion.

État des Infrastructures :

Le bâtiment principal de l'hôpital est gravement endommagé et nécessite une expertise pour évaluer sa sécurité.

Capacité de Fonctionnement :

Les services vitaux de l'hôpital fonctionnent à 25-30% de leur capacité.

État du Personnel :

Le personnel est épuisé et en état de choc, assurant malgré tout la continuité des soins sans relâche.

Évacuation des Patients :

L'évacuation vers La Réunion et la métropole se poursuit avec des contraintes logistiques importantes.

Transport et Logistique :

Deux barges sont opérationnelles pour les livraisons à Petite Terre, avec un soutien possible de bateaux venant de La Réunion.

Soutien Psychologique :

Besoin urgent d'un dispositif d'écoute pour les professionnels et la population.

Risque Épidémique :

Anticipation du péril fécal / évaluation en cours.

Actions en Cours :

Évacuation des Patients Dialysés :

Cinq patients seront évacués vers La Réunion dès que possible.

Envoi de Ressources :

Acheminement de culots globulaires, plasma et d'un PSMDOM pour soutenir les opérations sur place.

Mobilisation du Personnel :

21 professionnels de santé envoyés, logés en tente avec lits picots.

Procédure Accélérée :

Collaboration avec Santé Publique France pour intégrer rapidement des professionnels de santé à la réserve nationale.

Centralisation des Dons :

Coordination avec la Croix-Rouge pour la gestion des dons.

Soutien des Établissements :

Tous les établissements privés et publics ont proposé leur aide.

Comment Aider et Se Rendre à Mayotte :

Seule la Préfecture de Mayotte valide les personnes autorisées à embarquer pour les vols vers Mayotte.

La coordination se fait via les cellules opérationnelles de l'ARS et la décision finale revient à la Préfecture de Mayotte.

En Pratique :

Pour se porter volontaire :

Envoyez vos noms et prénoms à :
ars-reunion-signal@ars.sante.fr

Inscription réserve sanitaire nationale :

<https://reservesanitaire.fr/index.php/logins/preinscription>

L'équipe de renfort partie ce matin est bien arrivée sur place. Cependant, compte tenu de la situation actuelle, des difficultés importantes d'hébergement et de ravitaillement se posent pour le personnel envoyé à Mayotte.

La nourriture vient à manquer, et un pont maritime est en cours de mise en place avec La Réunion pour acheminer nourriture et matériel.

Le CHM doit également héberger une partie de ses PS ayant perdu leurs logements, ainsi que ceux ne pouvant quitter leur poste.

Les prochains départs seront régulés par l'ARS Mayotte, l'ARS Réunion, et la Préfecture selon un plan de vol défini par le Préfet.

Des évacuations sanitaires (EVASAN) sont organisées vers La Réunion et le territoire national, notamment pour les patients dialysés dès demain.

Les listes des volontaires ont été transmises à l'ARS, qui reviendra vers nous pour organiser les prochains départs selon besoins et possibilités.



Négociations HAD Réunion

Convention nationale 2024

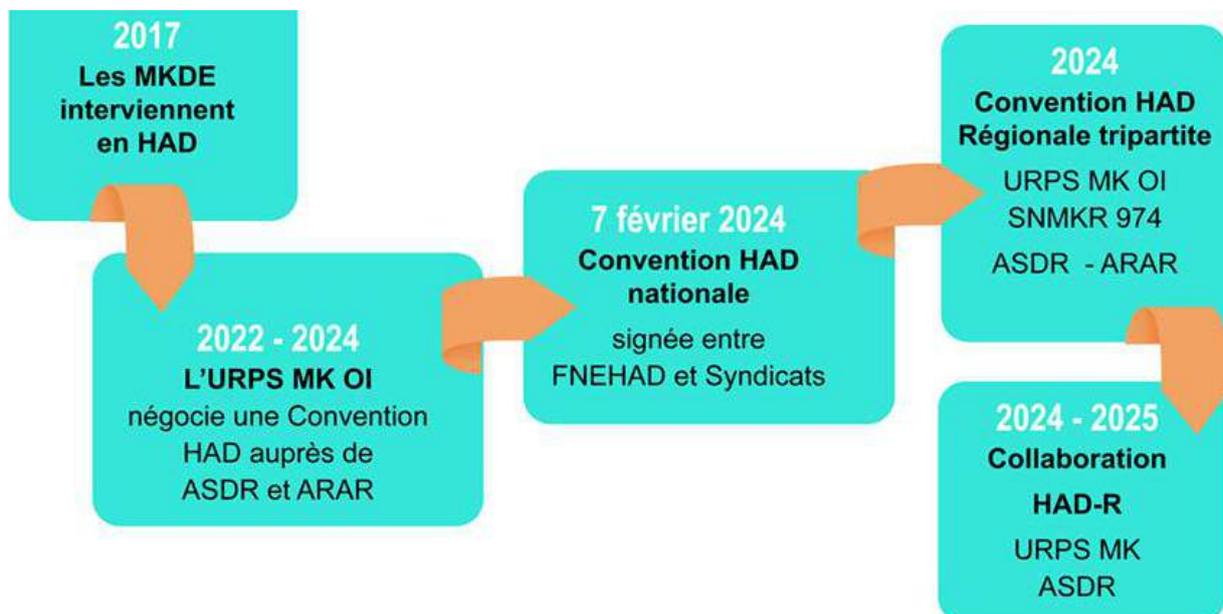


Julien LIPOVAC
Masseur Kinésithérapeute
à Saint Leu
Trésorier URPS MK OI

Nous sommes particulièrement sensibilisés à l'hospitalisation à domicile en tant que masseur-kinésithérapeute pour prendre en charge les patients souffrant d'une maladie incurable. La prise en charge doit se faire sur leur lieu de vie avec une écoute particulière.

Depuis maintenant plusieurs années nous sommes en concertation avec les organismes d'hospitalisation à domicile pour améliorer la qualité des soins et la coordination entre les masseurs-kinésithérapeutes libéraux et les structures.

Une valorisation notable a été mise en place permettant au Masseur-Kinésithérapeute de rentrer réellement dans le parcours du patient et de proposer des soins de qualité sur une durée importante mais aussi, d'être en lien avec tous les professionnels autour du patient, psychologues, ergo-thérapeutes, médecin coordonnateur, ce qui est vital pour ces patients.



Rémunérations HAD 2024

Masseurs Kinésithérapeutes



Kiné à
Domicile

Rémunérations des Masseurs Kinésithérapeutes - Réunion Mayotte

Type d'acte	Lettre	Code	Montant Outre-mer
Participation à la coordination initiale pluriprofessionnelle	AMK	15,50	37,67 €
Bilan initial de kinésithérapie : toutes situations *	AMK	28,00	68,04 €
Bilan de Kinésithérapie intermédiaire ou final, toutes situations	AMK	20,00	48,60 €
Séance de kinésithérapie de type réadaptation globale en HAD polyvalente (de l'ordre de 30 mn)	AMK	15,50	37,67 €
Séance de kinésithérapie respiratoire de désencombrement	AMK	10,00	24,30 €
Séance de kinésithérapie type rééducation complexe en HAD-réadaptation (de l'ordre de 45 mn)	AMK	20,00	48,60 €
Réunion de coordination	AMK	15,50	37,67 €
Indemnité forfaitaire de déplacement (toutes situations)	Forfait 10,00 €		
Indemnité kilométrique (plaine / Montagne)	Forfait 0,38 € / 0,61 €		
Forfait de stationnement grande agglomération (si adapté / situation locale)	Forfait 5,00 €		
Majoration dimanches et jours fériés	Forfait 10,00 €		

Tous les forfaits de kinésithérapie s'entendent « inclus traçabilité obligatoire »

Le bilan initial de kinésithérapie et la réunion de coordination initiale se déroulent en deux temps distincts.

Le bilan initial de kinésithérapie vise à produire un bilan clinique complet. Il est transmis à l'établissement HAD.



Groupe de travail HAD

Feuille de route mise en place régionale 2024

Après la signature des accords cadre au niveau national en février 2024, les acteurs de la HAD de La Réunion, l'URPS MK et les représentants des syndicats ont travaillé conjointement à la mise en place des tarifs et outils pour La Réunion.

- Création d'une convention kinés et HAD
- Thésaurus MKDE
- Validation du modèle régional de convention exercice MKDE
- Élaboration d'un modèle unique de Bilan de Kinésithérapie
- Formalisation de la traçabilité dématérialisée DPI
- Outils d'évaluation, comité de suivi Indicateurs qualité

Focus

#BDK HAD - Kinés Réunion



HAD-R - Rééducation



[Consulter la présentation HAD-Rééducation](#)



Nous avons eu le plaisir de recevoir, lors du Congrès Kinés 2024, **Christophe CORRE** Kinésithérapeute, Cadre santé exerçant au sein de l'ASDR Réunion et anciennement Salarié à la clinique Ylang Ylang ainsi qu'**Emmanuel CLAIN** Responsable des Relations Humaines avec les libéraux au sein de l'ASDR.

L'Hospitalisation à domicile en Rééducation - HAD-R est une spécialité récente et l'ASDR participe à ce projet national au niveau de La Réunion.

L'HAD-R propose une alternative au centre de rééducation, la Prise en Charge est calquée sur celle du centre de rééducation mais le patient effectue sa rééducation, à domicile avec son Masseur Kinésithérapeute libéral.

Christophe CORRE nous confirme que l'ASDR souhaite s'appuyer sur les masseurs kinésithérapeutes libéraux exerçant à proximité du domicile du patient, où d'ores et déjà connus par ce dernier. En ce qui concerne les autres Professionnels de santé, ceux-ci interviennent en tant que salariés de l'ASDR.

Pathologies concernées par la HAD-R

- Locomoteur Rééducation fonctionnelle • Neurologie
- Amputations • Gériatrie • Oncologie

Nos précédents Congrès Kinés

2019

KINÉ PRÉVENTION

URPS
MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES
Océan Indien

CONGRES KINE
PREVENTION

SAM. 20 AVRIL 2019 • 8H15-17H30
IFMK. ST PIERRE

WWW.URMKOI.FR
URPS MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES Océan Indien

2022

RÉFÉRENTIEL EXPERTISE KINÉ

28/09
29/09
30/09
2022

URPS
MK
OI

CONGRÈS
Masseurs
Kinésithérapeutes

ILE DE LA RÉUNION
SAINT-GILLES LES BAINS

www.urmkoi.fr

URPS
MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES
Océan Indien

Rééducation
Réhabilitation
Prévention
Renforcement
Mouvement
Massage
Technique
Traitement
Prescription
Education

MEDICOM rehamat La médicale SOLUTECH Cryorun

Congrès des Masseurs-Kinésithérapeutes

La Réunion - Mayotte

4 et 5 octobre 2024

HÔTEL AKOYA - TROU D'EAU



URPS

MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES

La Réunion - Mayotte

La Kiné d'aujourd'hui... le Kiné de demain

Général IA

un Congrès Kinés 100% autonome **PAR** l'équipe URPS MK - **POUR** les Kinés libéraux



Et en partenariat étroit **AVEC** l'IFMK Réunion

Ensemble, les Masseurs Kinésithérapeutes d'aujourd'hui; de toutes générations confondues ainsi que ceux que nous aurons le plaisir d'accueillir dans la profession dans les années à venir, avons réfléchi et débattu sur **la Masso-Kinésithérapie d'aujourd'hui...** et **le Masseur-Kinésithérapeute de demain.**



Edito Congrès

« Chères consœurs et chers confrères
Masseurs- Kinésithérapeutes

Chers invités,

Chers étudiants en masso-kinésithérapie que nous accueillerons sous peu dans la profession,

Nous voilà de nouveau réunis pour un Congrès de notre URPS commune pour explorer, avec vous, la Masso-Kinésithérapie d'aujourd'hui, en plein chambardements, et surtout de demain, en pleine « *révolution copernicienne* », telle la Santé dans son ensemble, libérale en particulier... si tant est que « demain » existe encore une Santé Libérale.

Mais cette suite de l'histoire dont nous n'avons pas en mains toutes les cartes en raison d'enjeux politiques, sur la base d'orientations de la Nation pour bâtir son avenir, nous devons en être les acteurs avisés et éclairés, de ces mutations multiples, croissantes et exponentielles.

Surtout ne pas être de simples spectateurs, au risque de passer sous les radars et, déjà bousculés, de tomber dans le « *Triangle des Bermudes* ».

Nous aurons donc, lors de ce Congrès, plaisir avec nos experts, intervenants et VOUS, dans un esprit de partage, de fraternité et de convivialité, d'explorer avec vous ces chemins qui s'offrent à nous pour, collectivement, faire les bons choix qui ne peuvent relever de la seule décision de certains tout aussi convaincus et reconnus qu'ils fussent !

Confraternellement

Eric WAGNER

Président de l'URPS Réunion – Mayotte »



Julien LIPOVAC



Philippe FONTOWICZ
Président du Conseil Inter Régional de l'Ordre



Philippe CAMPIGNON

Conférencier invité d'honneur du Congrès Kinés 2024

Par Amélie MAILLOT Masseur Kinésithérapeute à Saint-Denis - élue URPS MK Réunion Mayotte



Philippe CAMPIGNON, commence sa carrière de Masseur Kinésithérapeute aux balbutiements de la recherche dans notre profession.

De sa volonté d'améliorer la prise en charge de ses patients à sa détermination de mieux comprendre le corps humain, Philippe consacre sa vie à la recherche et à l'expérimentation. Cette ouverture d'esprit lui permet de côtoyer des masseurs kinésithérapeutes de divers horizons et nationalités, et de collaborer avec des professionnels de la danse, de l'expression corporelle...

De ses nombreux voyages, de ses rencontres à l'international, Philippe CAMPIGNON a dressé un état des lieux de la Physiothérapie dans le Monde. Il a développé une approche des traitements des dysfonctions musculo-squelettiques et fasciales et perfectionne la Méthode des chaînes, dont la Méthode GDS, une approche holistique considérant le corps comme un ensemble interconnecté de chaînes musculaires.

Cette méthode identifie les déséquilibres posturaux et propose des stratégies de traitement pour restaurer l'équilibre corporel.

Philippe CAMPIGNON évoque également son expérience face à l'Evidence Based Practice et ne cesse de s'impliquer dans la kiné actuelle et future.

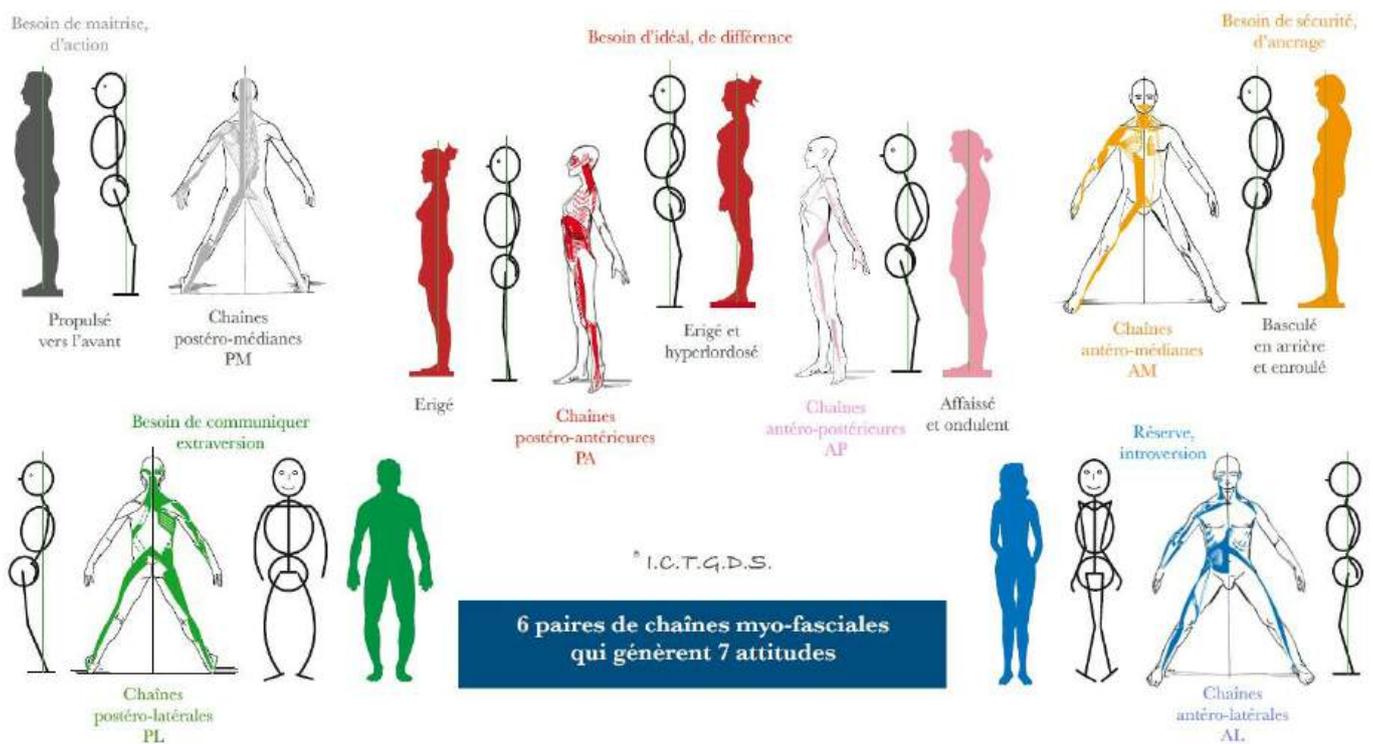
Passionné et pédagogue, notre invité d'honneur contribue à travers ses conférences internationales, ses formations, livres et publications à partager les résultats de ses expérimentations.

Une très belle rencontre et des partages instructifs pour notre profession et nos connaissances sur l'être humain.

Un grand merci à notre confrère du « Nord », un Ch'ti au grand cœur, dynamique et plein d'humour qui a passionné tous les congressistes !

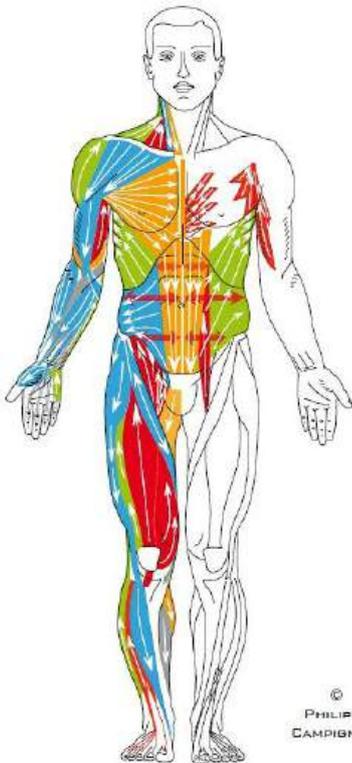
Éventail des équilibres du corps

Décryptage du langage corporel et impact psycho-comportemental



Reprogrammation pour un homme en équilibre

Proposition de protocole pour construire des séances de groupe



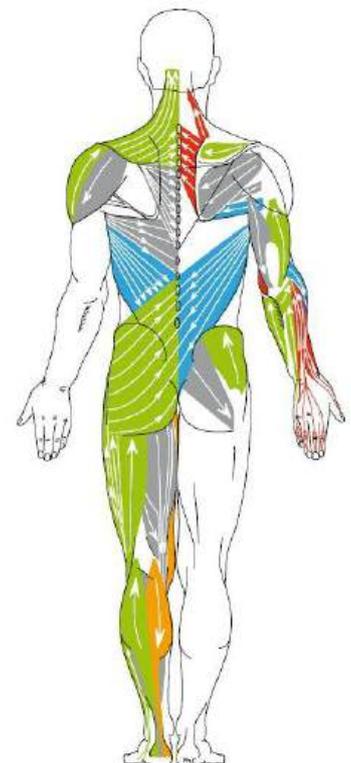
Au delà de leurs actions dans la dynamique,
tous les muscles du corps
ont aussi un rôle à jouer dans la statique.
Ils marquent le corps de leurs empreintes
et le façonnent.

La qualité de ces empreintes
est intimement liée
à la notion de point fixe.

D'où l'idée de ce que nous appelons
Accordage myo-fascial

© PHILIPPE
CAMPIGNON

® Ph.C



Ateliers Santé mentale

Amélioration de la qualité relationnelle patient - thérapeute



Yann FARAVONI
Masseur Kinésithérapeute
Saint Pierre & Le Tampon

La santé mentale au cœur du soin : optimiser notre qualité relationnelle entre le patient et thérapeute pour une meilleure santé mentale.

Le temps d'un atelier, nous découvrons les bienfaits de certains outils de communication intégrables au quotidien du masseur-kinésithérapeute.

L'objectif est d'améliorer la relation thérapeutique afin d'optimiser nos soins et de préserver davantage la santé mentale des professionnels de santé que nous sommes.



Atelier 1 - Salle Ylang Ylang

Ateliers Santé mentale

Sensibilisation au concept de santé mentale

La santé mentale est un véritable enjeu de santé publique avec près de une personne sur 5 touchées par un trouble psychique (dépression, trouble anxieux généralisé, etc.).

On repère deux principaux obstacles : la méconnaissance des premiers symptômes et la stigmatisation des maladies mentales et de la psychiatrie. Le professionnel de santé a un rôle à jouer dans l'identification et l'orientation précoce afin d'éviter que les troubles s'installent ou ne s'aggravent.

Cette courte sensibilisation permet de faire un premier point sur ce qu'est la santé mentale, d'identifier signes et symptômes de troubles psychiques et d'évoquer les ressources disponibles sur le territoire.



Romain MAILLY
Masseur Kinésithérapeute
et Osthéoopathe
Les Aviron



NEUROPHYSIOLOGIE DE LA DOULEUR

Pensées, émotions et comportements

SENSITIVE
Valeur d'alerte

AFFECTIVO-ÉMOTIONNELLE
Lien avec le contexte

COMPORTEMENTALE
Manifestations physiques

COGNITIVE
Culture, éducation

Atelier 2 - Salle Géranium

Recherche

Place de la recherche en Masso-Kinésithérapie

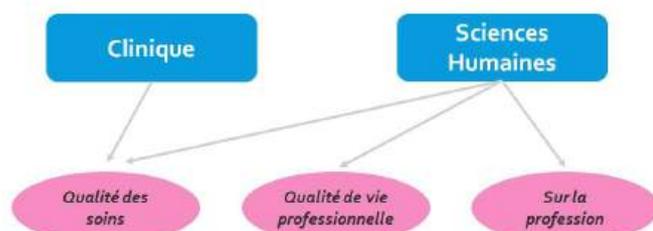


Yannick Perdrix
Masseur Kinésithérapeute Cadre de Santé
Master 2 STAPS
Master 2 Management Enseignement Santé
Doctorant cotutelle Ottawa et Grenoble
Cadre Formateur à l'IFMK Réunion
Responsable UE recherche à l'IFMK

Bruno NIVOIT
Masseur Kinésithérapeute
Master 2 APA Recherche et Santé
DU méthodologie de recherche clinique
FF Cadre Formateur à l'IFMK Réunion
Intervenant UE Recherche à l'IFMK



Type de recherche en libéral



Différents modes d'exercice

Et diversification professionnelle



Congrès Kinés 2024

Exercice mixte et
diversification professionnelle

Amélie MAILLOT
Richard HOARAU

MKDE - Élus URPS MK

« Lors du congrès 2024 autour du thème sur l'avenir de la kinésithérapie, j'ai présenté les différentes pratiques possibles en tant que kinésithérapeute. Cette présentation m'a permis de bien structurer mes idées au sujet du conventionnement et de découvrir l'éventail des possibilités de pratiques pour notre profession.

De manière plus personnelle, cela m'a permis de réaliser qu'au-delà du stress que cela représente, je peux m'exprimer devant un auditoire large et que cela m'a même plutôt amusé.

J'espère que cela aura permis aux personnes présentes lors du congrès d'enrichir leurs connaissances et leur donnera envie de développer leurs activités pour enrichir notre profession. »



Richard HOARAU
Masseur Kinésithérapeure
Saint Denis
Elu URMK Réunion Mayotte

Actes Kinés Hors Nomenclature

Certaines pratiques ou interventions réalisées par des Kinésithérapeutes ne sont pas incluses dans la **Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP)**.

Ces actes, ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie mais peuvent être facturés directement aux patients. Ils doivent néanmoins respecter des règles déontologiques et légales.

Les actes hors nomenclature concernent souvent des soins préventifs, esthétiques ou alternatifs considérés comme non conventionnels, tels que :

- **RÉÉDUCATION À VISÉE ESTHÉTIQUE** (*hors pathologie médicale*) : Massage amincissant, raffermissant cutané, drainage lymphatique
- **OSTÉOPATHIE**
les actes ostéopathiques ne relèvent pas de la kinésithérapie conventionnée. Ils doivent être différenciés et facturés séparément.
- **CRYOTHÉRAPIE** :
Récupération sportive ou l'amélioration de la performance physique
- **RÉÉDUCATION DANS UN CADRE SPORTIF** :
Amélioration des performances, prévention des blessures, récupération musculaire, réathlétisation...
- **PRÉVENTION DES TMS, RPG**
- **BALNÉOTHÉRAPIE**
(hors prescription médicale)



Cadre légal et facturation

Les actes hors nomenclature doivent respecter certains critères :

- **Consentement éclairé** :
Le patient doit être informé à l'avance que l'acte proposé n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et qu'il devra régler les frais associés.
- **Transparence tarifaire** :
Le masseur kinésithérapeute doit annoncer les tarifs des actes hors nomenclature au patient.
Les tarifs doivent figurer sur une affiche dans son cabinet et sur la facture donnée au patient.
- **Pas de confusion** :
Le kiné doit séparer les actes conventionnés et non conventionnés sur des factures distinctes

Remboursement :

- Les actes HN ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie. Certaines mutuelles peuvent prendre en charge une partie des frais, selon conditions.

Kiné libéral en exercice mixte

Je travaille en exercice **MIXTE** libéral : **CONVENTIONNEL** et **NON CONVENTIONNEL**

Mon cadre professionnel



- ▶ Je respecte les cadres légaux et déontologiques spécifiques à chaque type de pratique
- ▶ J'agis toujours dans l'intérêt du patient
- ▶ J'informe clairement les patients sur mes grilles tarifaires

L'organisation de mes consultations

- ▶ Je sépare clairement mes deux activités pour qu'il n'y ait pas de confusion
- ▶ Je démarque bien les créneaux de chaque activité
- ▶ J'attribue un espace spécifique à chaque pratique
- ▶ Je respecte les tarifs conventionnels et suis transparent sur les tarifs non conventionnels



Salle 1

Salle 2

Je facture séparément pour éviter tout litige



Facturation

- ▶ les actes kinés conventionnels sont facturés séparément et seront pris en charge par l'Assurance Maladie
- ▶ Les actes kinés non conventionnels font l'objet d'une facturation distincte à régler par le patients. Certaines mutuelles les prendre en charge partiellement ou totalement.

Loi Influence commerciale



Amélie MAILLOT

Masseur Kinésithérapeute
Saint-Denis

Élue URPS MK Réunion Mayotte

Tout masseur kinésithérapeute se doit de respecter le cadre réglementaire imposé par le Code de déontologie de l'Ordre national des Masseurs Kinésithérapeutes et les lois définies dans le Code de santé publique.

De quelle liberté disposons nous pour communiquer sans enfreindre ce cadre ?

L'Ordre a édité les recommandations pour la communication des Masseurs kinésithérapeutes. Des outils anciens (documents professionnels signalétiques affiches...) à la diversification amenée par l'ère du numérique.

Quels sont les moyens ou les interdits afin optimiser sa communication digitale, pouvoir se faire connaître sans, toutefois, faire de promotion publicitaire ?

Rappelons que la publicité est interdite aux professionnels de santé

Loi Influence commerciale

Loi n° 2023-451 du 9 juin 2023

Influence commerciale par voie électronique et obligations légales

Encadrement déontologique et légal

La communication des kinésithérapeutes est soumise à un encadrement déontologique et légal visant à assurer la transparence, l'éthique et la qualité de l'information diffusée. L'Ordre est le garant du respect des règles. En cas de non-respect, un kinésithérapeute peut faire l'objet de sanctions disciplinaires de la part de l'Ordre.

Interdictions

- De toute publicité personnelle ou comparative de ses services ou de son cabinet
Cf. Article R4321-67 du Code de la santé publique
- De promotion de médicaments ou dispositifs médicaux sans l'autorisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament - ANSM
Cf. Article L.5122-2 du Code de la santé publique
- De promouvoir tous traitements ou dispositifs médicaux non validés par les autorités de santé françaises.
- De dénigrer la profession ou de porter atteinte à son image.

Obligations des Kinésithérapeutes Influenceurs

- La communication doit être fondée sur des données scientifiques solides, ne pas induire le public en erreur et être conforme aux pratiques professionnelles
- Le kinésithérapeute doit respecter ses confrères et autres professionnels de santé.
- Un pseudo utilisé sur les réseaux sociaux, doit être déclaré au CDO MK.
- Si le Kinésithérapeute communique dans le cadre d'une activité autre que la kinésithérapie, celle-ci peut être de nature commerciale. Néanmoins, il se doit de respecter ses obligations déontologiques.

Obligation de transparence sur le partenariat commercial

- Le kinésithérapeute doit signaler clairement un partenariat rémunéré lorsqu'il collabore avec des marques
Cf. Loi n°2020-1266 du 19 octobre 2020 - Loi influence commerciale .
- Le kinésithérapeute doit indiquer un contenu sponsorisé ou l'utilisation à titre gratuit d'un produit ou d'un service fourni par une marque

Avenir de la Kinésithérapie par Maéva Lagaisse



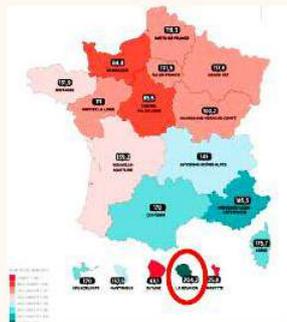
La prospective : approche méthodologique

AUJOURD'HUI LE KINE ...



- Algorithme de l'Etat non adapté

- Flux de la population (CNMOK, 2022)
- Répartition démographique
- 2024 : **60%** diplômés à l'étranger (CNMOK, 2024)



Restriction d'installation : **avenant 7**
(Art L.4321-1 du code de la santé publique)

DIAGNOSTIC : Compréhension

- Evolutions du métier
- Evolutions internes / externes



Maéva LAGAISSE
Masseur Kinésithérapeute
Saint-Paul

En juillet dernier, nous avons accueilli dans la profession, Maéva LAGAISSE, Masseur-Kinésithérapeute de la promotion 2024 IFMK Réunion.

Primée par l'URPS MK pour son mémoire, notre jeune consœur est intervenue en plénière lors de notre Congrès kinés 2024.

Nous apprécions la motivation des étudiants de l'IMFK avec lesquels nous prenons plaisir à échanger nos regards sur la profession. L'intervention très pertinente de Maéva et le débat qui a suivi entre les étudiants, les jeunes diplômés et les masseurs kinésithérapeutes congressistes exerçant depuis plusieurs années, ont mis en avant une vision commune dont :

- Un attachement profond au titre professionnel de Masseur-Kinésithérapeute
- Un choix affirmé d'exercer leur métier en libéral
- De vives inquiétudes face aux bouleversements du métier
- Des idées, des compétences renforcées...



Discours de clôture

Il est dans la vie des instants suspendus. Celui-ci en photo en fut un.

Un de ceux qui vous accompagnent pour le reste de votre existence, qui vous porte, qui vous enrichit. De la chaleur humaine, de la convivialité, de la confraternité à gogo.

En effet, afin de clore comme il se doit les 2 jours de notre Congrès Kinés 2024 par les remerciements non pas de circonstance, naturels, j'ai demandé à ce que se joignent à moi les élu(e)s de l'URPS qui ont rendu possible cette rencontre, ainsi que celles et ceux parmi le public qui en furent des élu(e)s, également notre coordinatrice toujours réactive et professionnelle, les intervenant(e)s... puis... toute la salle, les participant(e)s, les étudiant(e)s très à l'écoute.

Chaleureux et émouvant moment pour tout un chacun, plus encore pour moi qui voit poindre le moment où je passerai définitivement la main, après m'être au fur et à mesure des mois qui viennent de s'écouler désengagé de nombre de responsabilités.

Il est un temps pour tout tel que l'éclésiaste (*chapitre 3, 1 – 12*) nous l'enseigne.

Encore une fois, merci de votre confiance, de votre présence, de votre participation, de vos paroles.

A bientôt sur les lignes de l'URPS MK Réunion – Mayotte car les Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux sont dans la place!

Eric Wagner
Président

merci

A tous, merci à chacun
d'entre vous



URPS

MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES
— La Réunion - Mayotte —



www.urmkoi.fr



contact@urmkoi.fr



[urpsmkoi](https://www.facebook.com/urpsmkoi)



42, rue Fond Générèse,
97435 St Gilles les Hauts